

2 SEPTEMBRE 1919

171

62

E 2200 Paris 1/1561

*Le Chef du Département de l'Economie publique, E. Schulthess,
au Ministre de Suisse à Paris, A. Dunant*

L n° 5730

Berne, 2 Septembre¹ 1919

En date du 12 de ce mois¹, le Gouvernement britannique a adressé au Conseil fédéral la note ci-incluse en copie², dont il résulte que la Suisse, comme l'un des huit principaux Etats industriels, doit obtenir un siège permanent dans la Direction du Bureau International du Travail. Vu les efforts réalisés par la Suisse et la peine très spéciale qu'elle s'est donnée à l'effet d'encourager l'élaboration de conventions internationales en ce domaine et leur mise en pratique, nous saluons naturellement avec un très vif plaisir le fait que la Suisse sera appelée à une collaboration constante au sein du Bureau précité.

Nous n'ignorons pas, cependant, que des tentatives sont actuellement en cours pour en arriver à éliminer la Suisse et à lui substituer un autre Etat. Le Canada, la Tchecoslovaquie et la Pologne ont été mentionnés comme tels. L'ordre des pays, ainsi qu'il figure dans la note, nous offre, d'autre part, l'avantage, qu'en cas d'admission de l'Allemagne, c'est à l'Espagne et non à la Suisse qu'il appartiendrait de céder le pas. Il n'est pas inadmissible, par contre, que l'Espagne cherchera à se défendre.

Nous vous prions de vouloir bien à l'occasion vous faire envers le Gouvernement auprès duquel vous êtes accrédité l'interprète de la satisfaction qu'éprouve la Suisse à obtenir un siège permanent dans la Direction du Bureau International du Travail et lui exprimer, avec nos remerciements, l'espoir que si une contestation devait surgir le comité d'organisation, au sein duquel nous avons été représentés par M. le Professeur Rappard, sanctionnerait définitivement la solution arrêtée.

Peut-être aussi vous sera-t-il possible d'entretenir de l'affaire l'une ou l'autre des personnalités politiques, qui, dans le pays auprès duquel vous êtes accrédité, s'occupe spécialement de la question.³

ANNEXE

*Le Ministre de Grande-Bretagne à Berne, H. Rumbold,
au Conseil fédéral*

Copie

N n° 7950. Urgent

Berne, August 12, 1919

I have the Honour to inform Your Excellency that I have been instructed by my Government to communicate the following message from the Organising Committee of the International Labour Conference to the Swiss Government:

-
1. Cette lettre était datée d'abord du 16 août.
 2. Reproduite en annexe au présent document.
 3. Cette lettre avec la note britannique a été envoyée également aux Légations de Suisse à Londres, Washington, Rome et Bruxelles.

«Article 393 of the Peace Treaty provides that of twelve persons representing Governments on the Governing Body of the International Labour Office, eight shall be nominated by members of chief industrial importance and four by members selected by Government delegates of remaining members. Any question as to which are the eight members of the chief industrial importance must be decided by the Council of the League of Nations. Unless the question of the eight members is settled before the Washington Conference, the remaining four members cannot be selected at the Conference which would result in serious delay in constituting the Governing Body and Labour Office. The Organising Committee have accordingly drawn up the following list of nine States on information available, though owing to the war and formation of new States statistics are very uncertain and the compilation of the list very difficult.

The question of admitting Germany to the Labour Organisation after the Washington Conference will come before the Conference in accordance with the decision of the Supreme Council of Allied and Associated Powers.

If admitted, Germany will be entitled to a seat on the Governing Body and the last named State will lapse. If Germany is not admitted the last named State will be included. The list is as follows: United States, Great Britain, France, Germany, Italy, Belgium, Japan, Switzerland, Spain. The Committee respectfully suggests that any objections should be communicated to the Secretary of the Organising Committee, 53, Parliament Street, London, before September 10th. Objections will be referred to the Council of the League for decision before the meeting of the Conference».